



Bulletin départemental n° 493 du 29 janvier 2026

Sommaire:

Cabinet

- **Suites données aux avis émis lors de la F3SCT formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail de Vaucluse :**
 - 16 mai 2025 exceptionnelle
 - 1er juillet 2025 exceptionnelle
 - 5 décembre 2025

AVIS EMIS PAR LA FORMATION SPÉCIALISÉE, SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE VAUCLUSE

Avis votés à la F3SCT de Vaucluse exceptionnelle en date du 16 mai 2025

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
AVIS n°1 Mesures préventives relatives à la visite du collège Voltaire de Sorgues En référence à l'article 64 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020, la F3SCT Départementale de Vaucluse demande au Président d'intervenir auprès du chef d'établissement pour : 1. Instaurer et faire vivre une CHS. 8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA 2. Créer conjointement une charte commune de communication et en particulier une charte d'utilisation de l'environnement numérique de travail 8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA 3. Former les équipes sur temps scolaire à l'utilisation de l'ENT 8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA 4. Formaliser un protocole de diffusion des informations (signalement d'incident, demande de sanction, suites données par CPE et/ou Direction, délai de traitement ...) 8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA 5. Inviter l'équipe de Direction à transmettre des vigilances particulières à ses successeurs sur les personnels (carrière, climat de l'EPL, mobilisation antérieure de protocole d'alerte suicidaire ...) 8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA 6. Inviter les équipes à penser l'accueil des nouveaux arrivants pour faciliter leur intégration, en début et en cours d'année, ainsi que l'intégration dans le travail collectif de toutes les catégories de personnel (AED, AESH ...) 8 votes pour : FO et FSU, 2 abstentions : UNSA	<i>1-Les CHS</i> <i>Le dossier « CHS en EPLE » à destination des assistants de prévention est disponible à l'adresse suivante : Sécurité hygiène et conditions de travail, Aix - Marseille, F3SCT</i> <i>La dernière mise à jour date d'octobre 2023 et une mise à jour est prévue</i> <i>2- Une fiche conseil de la DRANE permettant d'élaborer une charte du bon usage du numérique en établissement est disponible à l'adresse suivante : Le numérique éducatif (DRANE), Aix - Marseille, Fiches conseils</i> <i>3-Formations proposées par l'EAFC</i> <i>4- Demande transmise à l'établissement</i> <i>5- Demande transmise à l'établissement</i> <i>6- Demande transmise à l'établissement</i>

7 Inviter l'équipe de Direction à garantir le respect des missions de chacun afin que chaque personnel puisse se sentir conforté dans sa légitimité et l'exercice de ses missions.

8 votes pour : FO et FSU, 2 abstentions : UNSA

8. Communiquer les protocoles d'alerte sur les situations de souffrance au travail (mail, affichage en salle des profs) afin d'identifier les personnes ressources dans l'établissement et dans les services rectoraux. Tout personnel étant témoin d'une situation préoccupante doit alerter lesdites ressources.

8 votes pour : FO et FSU, 2 abstentions : UNSA

9. Porter à la connaissance des personnels le protocole école chantier lorsque des travaux de réhabilitation sont prévus dans l'établissement

8 votes pour : FO et FSU, 2 abstentions : UNSA

Avis n° 2 Mesures préventives relatives à la visite du collège Voltaire de Sorgues

En référence à l'article 64 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020, la F3SCT Départementale de Vaucluse demande au Président de :

1. Laisser aux équipes le soin de dire le temps dont elles ont besoin avant de reprendre les cours, leur permettre d'être partie prenante dans la gestion de la situation.

8 votes pour : FO et FSU, 2 abstentions : UNSA

2. Diffuser une charte de communication et en particulier sur l'utilisation de l'environnement numérique de travail. Cette charte rappellera notamment la réglementation concernant l'utilisation de logiciels tels que Pronote, et donnera des conseils d'utilisation.

8 votes pour : FO et FSU, 2 abstentions : UNSA

7- Demande transmise à l'établissement

8- Demande transmise à l'établissement.

Les différents protocoles sont disponibles à l'adresse suivante : [Sécurité hygiène et conditions de travail, Aix - Marseille, Risques Psychosociaux](#).

La dernière mise à jour des ressources est consultable dans le bulletin académique spécial n°530 du 9 décembre 2024.

9-Le protocole école chantier est disponible sur le site. : [Sécurité hygiène et conditions de travail, Aix - Marseille, Plan de prévention](#) Cette information sera aussi relayée par les assistants de prévention.

1-Ce point, dont l'organisation reste de la responsabilité du chef de service / chef d'établissement au regard des circonstances sera intégré dans la mise à jour du protocole alerte suicidaire

2- Une fiche conseil de la DRANE permettant d'élaborer une charte du bon usage du numérique en établissement est disponible à l'adresse suivante : [Le numérique éducatif \(DRANE\), Aix - Marseille, Fiches conseils](#)

3. Inviter les établissements à instaurer et faire vivre une CHS.

8 votes pour : FO et FSU, 2 abstentions : UNSA

4. Inviter les équipes de Direction à transmettre des vigilances particulières à leurs successeurs sur les personnels (carrière, climat de l'EPL, mobilisation antérieure de protocole d'alerte suicidaire ...)

8 votes pour : FO et FSU, 2 abstentions : UNSA

5. Porter à la connaissance de tous les personnels le protocole école chantier lorsque des travaux de réhabilitation sont prévus dans un établissement.

8 votes pour : FO et FSU, 2 abstentions : UNSA

6. Rappeler aux chefs de service que les entretiens professionnels doivent se dérouler dans un cadre déontologique (convocation contenant l'objet, le cadrage temporel, la possibilité de recours, la possibilité d'être accompagné ...) devant un interlocuteur unique

8 votes pour : FO et FSU, 2 abstentions : UNSA

Avis n° 3 Mesures préventives relatives à la visite du collège Voltaire de Sorgues

En référence à l'article 64 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020, la F3SCT Départementale de Vaucluse demande au Président d'intervenir auprès des services du rectorat pour

:

1. Faciliter la formation des chefs d'établissement sur la gestion des relations et ressources humaines

8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA

3- Le dossier « CHS en EPLE » à destination des assistants de prévention est disponible à l'adresse suivante : [Sécurité hygiène et conditions de travail, Aix - Marseille, F3SCT](#)

La dernière mise à jour date d'octobre 2023 et une mise à jour est prévue. L'information sera relayée par les assistants de prévention.

4-Ce point sera abordé en réunions de réseaux

5- Le protocole école chantier est disponible sur le site. : [Sécurité hygiène et conditions de travail, Aix - Marseille, Plan de prévention](#) Cette information sera aussi relayée par les assistants de prévention.

6—Les modalités d'organisation sont rappelées dans les instructions qui sont transmises chaque année.

1-Formation dans le cadre commun de l'EAFC

2. Faciliter les formations locales des AED (1ers secours, gestion des conflits, gestion des élèves difficiles ...)

8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA

3. Diffuser une charte de communication et en particulier sur l'utilisation de l'environnement numérique de travail. Cette charte rappellera notamment la réglementation concernant l'utilisation de logiciels tels que Pronote, et donnera des conseils d'utilisation.

8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA

4. Rappeler aux chefs d'établissement leur obligation à garantir le respect des missions de chacun afin que chaque personnel puisse se sentir conforté dans sa légitimité et l'exercice de ses missions

8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA

5. Inviter les établissements à instaurer et faire vivre une CHS.

8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA

6. Inviter les équipes de Direction à transmettre des vigilances particulières à leurs successeurs sur les personnels (carrière, climat de l'EPL, mobilisation antérieure de protocole d'alerte suicidaire ...)

8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA

7. Porter à la connaissance de tous les personnels le protocole école chantier lorsque des travaux de réhabilitation sont prévus dans un établissement.

8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA

8. Rappeler aux chefs de service que les entretiens professionnels doivent se dérouler dans un cadre déontologique (convocation contenant l'objet, le cadrage temporel, la possibilité de recours, la possibilité d'être accompagné ...) devant un interlocuteur unique

8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA

2- Formation dans le cadre commun de l'EAF

3- Une fiche conseil de la DRANE permettant d'élaborer une charte du bon usage du numérique en établissement est disponible à l'adresse suivante : [Le numérique éducatif \(DRANE\)](#), Aix - Marseille, Fiches conseils

4- Ces données sont intégrées dans le guide académique relatif à la stratégie en matière de prévention des risques psycho sociaux (Bulletin académique spécial n°447)

5-Le dossier « CHS en EPLE » à destination des assistants de prévention est disponible à l'adresse suivante : [Sécurité hygiène et conditions de travail](#), Aix - Marseille, F3SCT

La dernière mise à jour date d'octobre 2023 et une mise à jour est prévue

6-Réalité des fonctionnements

7- Le protocole école chantier est disponible sur le site. : [Sécurité hygiène et conditions de travail](#), Aix - Marseille, Plan de prévention Cette information sera aussi relayée par les assistants de prévention.

8 – Les modalités d'organisation sont rappelées dans les instructions transmises chaque année.

Avis n° 4 : Mesures préventives relatives à la visite du collège Voltaire de Sorgues

En référence à l'article 64 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020, la F3SCT
Départementale de Vaucluse demande au Président d'intervenir auprès du ministère de
l'éducation nationale et de la jeunesse pour :

1. Construire et mettre en place une procédure de l'embauche des AED jusqu'à leur
départ : contrat, formation, droits, rémunération, évaluation, perspectives
professionnelles ...

10 pour : FO, FSU et UNSA

2. Mettre en place une grille d'évaluation nationale se référant à l'arrêté du
27/12/2024

10 pour : FO, FSU et UNSA

3. Mettre en place une communication sur le déroulé de carrière, notamment sur le
caractère non systématique de la CDIisation

4 pour : FSU, 2 abstentions : UNSA, 4 contre : FO

4. Les évaluations des AED devront comporter un ou plusieurs objectifs spécifiques,
mesurables, atteignables, réalistes et limités dans le temps. Les entretiens liés à la
poursuite ou non du contrat devront être menés par le chef d'établissement.

10 pour : FO, FSU et UNSA

5. Rappeler aux chefs de service que les entretiens professionnels doivent se
dérouler dans un cadre déontologique (convocation contenant l'objet, le cadrage
temporel, la possibilité de recours, la possibilité d'être accompagné ...) devant un
interlocuteur unique.

10 pour : FO, FSU et UNSA

6. S'appuyer sur les entretiens antérieurs en cas de demande de CDIisation

10 pour : FO, FSU et UNSA

Cet avis sera transmis à Monsieur le Recteur

7. Mettre en place une formation, un accompagnement des chefs de service pour la conduite de ces entretiens.

10 pour : FO, FSU et UNSA

8. Proposer systématiquement aux AED la CDIisation.

4 pour : FO, 6 abstentions : FSU et UNSA

9. Mettre en place un statut de fonctionnaire des AED. Dans l'attente de la création de ce statut, réduire à un an la durée d'accès au CDI pour les AED.

4 pour : FO, 5 abstentions : FSU et UNSA, 1 contre : UNSA

**Avis n° 5 : Mesures préventives relatives à la visite du collège
Voltaire de Sorgues**

En référence à l'article 64 du décret 2020-1427 du 20 novembre 2020, la F3SCT Départementale de Vaucluse demande au Président d'intervenir auprès du Conseil départemental de Vaucluse :

Proposer un aménagement ou un déplacement de la salle des professeurs pour la rendre plus lumineuse, plus conviviale et fonctionnelle.

8 pour : FO et FSU, 2 abstention : UNSA

Un courrier a été transmis à la collectivité territoriale.

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de Vaucluse


Philippe KOSZYK

AVIS EMIS PAR LA FORMATION SPÉCIALISÉE, SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE VAUCLUSE

Avis votés à la F3SCT de Vaucluse extraordinaire en date du 1^{er} juillet 2025

AVIS

SUITES DONNÉES PAR L'ADMINISTRATION

Avis n° 1/3

La formation spécialisée de Vaucluse réunie en commission extraordinaire le 1^{er} juillet 2025, demande au directeur académique de réintervenir auprès des collectivités territoriales, propriétaires des locaux pour lesquels les personnels EN ont rempli des fiches SST ou des DGI relatives à la dégradation de leurs conditions de travail en cette période de canicule, afin que des mesures d'amélioration des lieux de travail soient prises dans l'urgence

Avis n°2/3

La F3SCT départementale, réunie en instance extraordinaire le mardi 1^{er} juillet exige que tous les droits de retrait liés aux chaleurs intenses soient reconnus.

Avis n°3/

La F3SCT départementale, réunie en instance extraordinaire le 1^{er} juillet demande afin de prévenir le risque et ainsi de protéger la santé des agents que M. le DASEN saisisse M. le Préfet pour la fermeture des établissements scolaires et des locaux administratifs tant que les températures n'ont pas retrouvé un seuil acceptable.

Intervention du DASEN auprès de l'association des maires de Vaucluse et de l'association des maires ruraux de Vaucluse

Aucune retenue sur salaire n'a été opérée.

Des échanges ont eu lieu avec le Préfet mais il reste seul décisionnaire avec le maire de la commune.

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale de Vaucluse

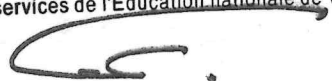

Philippe KOSZYK

AVIS EMIS PAR LA FORMATION SPÉCIALISÉE, SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE VAUCLUSE

Avis votés à la F3SCT de Vaucluse en date du 5 décembre 2025

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
Avis n° 1/1 À compter du 1^{er} mai 2026, les personnels de l'Éducation nationale sont tenus d'adhérer obligatoirement à la MGEN pour la couverture santé. Cette obligation supprimerait toute liberté de choix et entraînerait, pour beaucoup, un coût plus élevé pour des garanties souvent moins favorables. Face à cette menace directe pour la santé des personnels, aux risques qui pèsent sur la prise en charge médicale des agents et sur leur situation sociale, la F3SCT de Vaucluse, réunie le 5 décembre 2025, demande : - L'abandon de l'adhésion obligatoire au volet santé, - L'abrogation de l'accord ministériel du 8 avril 2024, - Le renforcement des budgets de l'action sociale afin que toutes les prestations continuent d'être assurées aux agents en fonction de leurs besoins. La F3SCT de Vaucluse considère que la santé et l'action sociale ne doivent pas relever d'une logique marchande puisqu'elles constituent des droits essentiels et fondamentaux.	<i>L'avis est transmis au rectorat, ce point ne relevant pas du domaine de compétences des autorités académiques.</i>

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale de Vaucluse


Philippe KOSZYK